

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre de Conseillers en exercice : 13
--

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (35)

CAF Convention CTG

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

10 octobre 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

2 octobre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT ayant donné procuration à Hugo DOSSIN
Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Monsieur Eric MOUVEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Dispositif CAF Convention Territoriale Globale (CTG)

La Caf a pour mission d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble

La Ctg a pour objectifs :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Le Maire à signer la convention globale territoriale 2023-2027 (1er janvier 2023 au 31 décembre 2027), ses annexes et toutes les conventions et avenants liés aux bonus territoire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Eric MOUVEAU

